

VOS RÈGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Les différents moyens de paiement de votre facture d'eau et d'assainissement

1. PAYEZ VOTRE FACTURE PAR INTERNET

- La Commune de Val-d'Usiers vous offre la possibilité de régler votre facture depuis le site www.payfip.gouv.fr.
- Un service accessible 7j/7, 24h/24.
- Un moyen de paiement sécurisé par carte bancaire ou prélèvement.
- Pas de risque de double paiement : le site garde en mémoire votre paiement et empêche toute nouvelle tentative une fois la facture réglée.
- Aucune formalité préalable : rendez-vous simplement à l'adresse électronique indiquée sur votre facture.
- Plus besoin de se déplacer : le paiement peut être effectué à tout moment.
- En vous munissant des références portées sur votre facture, vous payez en quelques instants et recevez sur votre messagerie électronique un ticket de paiement.

2. ADHÉREZ AU PRÉLÈVEMENT

- Formulaire au dos à compléter.
- Vous n'avez plus de courrier à envoyer.
- Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée, sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent.
- À réception de votre facture, vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.
- Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.
- Vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale ? Un simple envoi de votre nouveau RIB au (nom de la collectivité/établissement) pour mise à jour de vos coordonnées bancaires suffit.

3. BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES OU VOS PAIEMENTS ?

France Services est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives et vous aider à effectuer vos paiements en toute sécurité. N'hésitez pas à vous rapprocher de France Services si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches.

→ **France Services Levier**

10 Place Bugnet 25270 Levier

franceservices@cca800.fr 81.49.51.51

4. DES DIFFICULTÉS POUR PAYER VOTRE FACTURE ? PRENEZ CONTACT AVEC LA TRÉSORERIE

Si vous rencontrez des difficultés pour régler votre facture, ne laissez pas la situation s'aggraver et prenez directement contact avec la trésorerie. Une solution peut être étudiée afin de mettre en place un échéancier de paiement adapté, sur une durée équilibrée et compatible avec votre situation. Il est donc important de prendre contact rapidement, plutôt que d'attendre l'apparition d'impayés.

→ **Trésorerie de Pontarlier**

4 rue des capucins 25300 Pontarlier

03.81.38.55.55

sgc.pontarlier@dgfip.finances.gouv.fr

5. COMPRENDRE LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SUR VOTRE FACTURE

Eau et assainissement : où va votre facture ?

L'eau et l'assainissement sont des services indispensables à tous. Leur fonctionnement est financé par les factures payées par les habitants. La commune ne peut pas utiliser les impôts pour payer ces dépenses : les recettes des factures doivent couvrir les coûts du service.

Des travaux indispensables

Ces dernières années, la commune a réalisé d'importants travaux pour continuer à fournir un service de qualité. La construction de la nouvelle station d'épuration était notamment nécessaire pour mieux traiter les eaux usées et respecter les nouvelles normes.

D'autres dépenses sont également nécessaires : entretien et remplacement des canalisations, réparations, équipements, énergie et hausse du prix des matériaux. Ces coûts augmentent progressivement et concernent aujourd'hui toutes les communes.

Un choix pour protéger le budget des familles

Malgré ces dépenses, **la commune a fait le choix de ne pas augmenter sa part du prix de l'eau et de l'assainissement pour la prochaine facture 2026-2027.**

Les autres coûts qui apparaissent sur la facture peuvent toutefois évoluer, car ils dépendent notamment des organismes extérieurs et des charges liées au fonctionnement des services.

Notre engagement

Notre objectif reste simple : **maintenir un service de qualité, entretenir nos équipements et nos réseaux, protéger la ressource en eau et continuer à investir pour l'avenir**, tout en limitant autant que possible l'impact sur le budget des habitants.